



Éditions Législatives et salaire des pigistes : un mauvais scénario avant la fusion

Après deux années d'exclusion des Négociations annuelles obligatoires (NAO), l'espoir pour les journalistes rémunérés à la pige des Éditions Législatives d'obtenir enfin une juste rémunération en 2026 est de nouveau déçu. Augmentation du tarif de la pige, augmentation du pourcentage des congés payés, indemnité pour frais de bureau : les revendications collectivement portées ont pourtant entièrement été reprises par nos représentants syndicaux. Mais la direction n'a rien voulu entendre.

Une nouvelle fois, elle accorde une augmentation aux salariés postés (que nous ne trouvons pas non plus à la hauteur !) mais aucune aux salariés rémunérés à la pige.

L'obtention d'une prime de 600 € brut pour les seuls pigistes justifiant de 6 bulletins de paie est très éloignée de leurs demandes et de la juste rémunération de leur travail. D'abord parce qu'il ne s'agit pas d'une augmentation, et de tous les droits sociaux qui en découleraient, ensuite parce que cette décision crée une discrimination de fait entre pigistes. Cette politique de moins disant social n'est pas à la hauteur d'une entreprise telle que les Éditions Législatives, entité du groupe Lefebvre-Dalloz.

Les propositions de la direction ont été si minimales que les élus ont dû quitter la table des négociations pour la deuxième année consécutive. On a vu mieux en termes de dialogue social !

Aussi nous sommes très préoccupés par la fusion à venir (avec Dalloz et les Éditions Francis Lefebvre) : le dialogue social sera-t-il du même acabit ?

Le SNJ-CGT se tiendra aux côtés de tous les salariés et des élus dans cette période charnière pour l'entreprise !

Paris, le 25 mars 2026

Section SNJ-CGT des Éditions Législatives

Contact : snjcgtel@gmail.com